

RAPPORT N° 00/6-96
au Conseil Municipal

OBJET

ACQUISITION DE LAVE-VAISSELLE
POUR LA RESTAURATION MUNICIPALE

RELANCE DE L'APPEL D'OFFRES
AUTORISE PAR DELIBERATION N° 99/2-22

AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE

Dans le cadre de l'amélioration des conditions d'hygiène et de travail du personnel communal, la Commune a lancé, suite à la Délibération n° 99/2-22, une première procédure d'appel d'offres ouvert pour l'acquisition de lave-vaisselle.

Ces équipements seront installés dans les restaurants scolaires suivants :

- | | |
|-----------------------------|--------------------------|
| - Elémentaire | Les Lilas / Bois Noirs, |
| - Maternelle et Elémentaire | Michel Debré, |
| - Maternelle et Elémentaire | Les Tamarins, |
| - Elémentaire | Raymond Mondon, |
| - Elémentaire | Candide Azéma A et B, |
| - Maternelle et Elémentaire | Les Eglantines, |
| - Elémentaire | Ruisseau Blanc, |
| - Maternelle et Elémentaire | Les Bancouliers, |
| - Elémentaire | Bory de Saint-Vincent, |
| - Maternelle | Les Camélias, |
| - Maternelle et Elémentaire | La Chaumière, |
| - Primaire | Henri Dunant, |
| - Elémentaire | Centrale, |
| - Primaire | Application Léon Dierx, |
| - Elémentaire | Champ-Fleuri, |
| - Primaire | Application Bellepierre, |
| - Elémentaire | Gabriel Macé, |
| - Elémentaire | Jules Reydellet B, |
| - Primaire | Ancien Théâtre, |
| - Primaire | Bellevue, |
| - Elémentaire | Saint Bernard, |
| - Elémentaire | Saint-François 7, |
| - Primaire | Brûlé. |

Toutefois, dans sa séance du 1er septembre dernier, au vu des offres remises par les fournisseurs, la Commission Appels d'Offres a déclaré la procédure infructueuse, étant donné qu'aucune des trois propositions ne répondaient aux conditions de la consultation.

RAPPORT N° 00/6-96

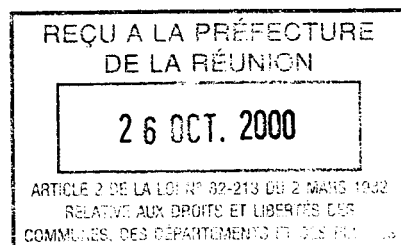
Par ailleurs, des modifications et précisions étant apportées aux Cahiers des Charges (CCP et CCTP), notamment sur la qualité du matériel et les types de lave-vaisselle à fournir, une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert doit être lancée, objet du présent Rapport.

Enfin, compte tenu des délais de publicité (cinquante-deux jours) et des dates du Conseil Municipal (fin octobre), un Avis d'Appel Public à la Concurrence a d'ores et déjà fait l'objet d'une publication aux journaux locaux, national et européen et, ce, afin de pouvoir notifier le(s) marché(s) au(x) futur(s) candidat(s) retenu(s) par la CAO avant la fin de cette année.

Par rapport aux éléments précités, je vous demande, en conséquence :

- 1) d'approuver le projet modifié ;
- 2) de valider les nouvelles caractéristiques, le mode de dévolution et la procédure de passation du marché, à savoir :
 - appel d'offres ouvert à lot unique (Articles 295 et suivants du Code des Marchés Publics),
 - estimation prévisionnelle de 3 300 000 F (crédits inscrits au Budget principal 2000 / Chapitre 21 / Compte 2158 / Fonction 251) ;
- 3) de prendre acte du lancement de la procédure ;
- 4) de m'autoriser à passer un (ou des) marché(s) avec l'(les)entreprise(s) retenue(s) par la Commission Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;
- 5) d'autoriser la signature du (ou des) marché(s) par moi-même ou par mon Délégué.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**DELIBERATION N° 00/6-96
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 20 octobre 2000**

OBJET

**ACQUISITION DE LAVE-VAISSELLE
POUR LA RESTAURATION MUNICIPALE**

**RELANCE DE L'APPEL D'OFFRES
AUTORISE PAR DELIBERATION N° 99/2-22**

AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la Délibération n° 99/2-22 du 24 mars 1999 ;

Sur le RAPPORT N° 00/6-96 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Monique ROYE, Conseillère Municipale, présenté au nom des Commissions Culture/ Animation/ Sports/ Ecoles, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet modifié concernant l'acquisition de lave-vaisselle pour la Restauration Municipale.

ARTICLE 2

Approuve la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché.

DELIBERATION N° 00/6-96

ARTICLE 3

Prend acte du lancement de la procédure.

ARTICLE 4

Autorise le Maire à passer le(s) marché(s) avec l'(les)entreprise(s) retenue(s) par la Commission Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

ARTICLE 5

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 26 OCT. 2000

LE MAIRE
Michel TAMAYA

